

Mêle-toi de tes affaires . . .

sinon eux-autres vont s'en mêler



Syndicat de l'enseignement de la région du Fer - CSQ

Septembre 2022

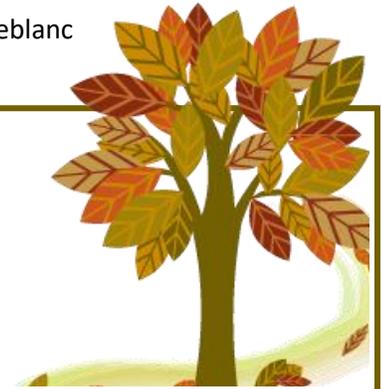
Rédaction : Mélanie Albert, Melly Rioux, Monica Chiasson, Sheila Leblanc

Septembre est presque déjà terminé !

J'espère de tout cœur que cette rentrée scolaire fut à la hauteur de vos attentes. Je sais très bien à quel point vous travaillez fort pour nos jeunes et c'est un honneur pour moi de vous représenter.

Comme vous le savez déjà, notre convention collective se termine le 31 mars 2023 et selon la loi, nous devons faire le dépôt de nos demandes syndicales au gouvernement avant la fin octobre 2022. Nous travaillons donc sur celles-ci dans nos instances provinciales. Pour les personnes qui ne se sont pas encore prononcées sur la consultation intersectorielle en Front commun, vous avez la possibilité de le faire jusqu'au 26 septembre prochain. Il est très important de faire entendre votre voix!

Syndicalement, *Monica Chiasson*



Bonjour à toutes et à tous,



L'automne est à nos portes et il amène avec lui notre consultation intersectorielle (CSQ-Front commun). Pour la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), nous sommes à préparer notre cahier de propositions découlant des 2 phases de consultation du printemps dernier. Le SERF-CSQ et les autres affiliés travaillons donc très fort à la préparation de la négociation 2023. Pour celle-ci, il est primordial de faire preuve d'une grande solidarité pour démontrer qu'ensemble, nous sommes plus forts !

Les 29 septembre et 5 octobre prochains, profitons de la Journée *nationale du personnel de soutien scolaire* et de la *Journée mondiale des enseignantes et enseignants* pour afficher nos couleurs ! Démonstrons que nous sommes fiers de faire partie du personnel de l'éducation !

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui s'impliquent syndicalement; vous êtes un maillon essentiel pour le SERF-CSQ. **MERCI !**

Je souhaite une belle année scolaire à tous ! Syndicalement vôtre,

Sheila Leblanc



Bonne rentrée 2022-2023 à tout le personnel de soutien ! Je vous souhaite une belle année scolaire, paisible, motivante et remplie de beaux défis professionnels. Chacun de vous avez les compétences pour relever les défis que nous réserve le milieu scolaire et il n'en serait rien sans vous !

Bonne Journée du personnel de soutien le 29 septembre prochain. N'oubliez pas de prendre le temps, entre vous, de vous féliciter de votre beau travail et de reconnaître votre importance dans nos écoles. Je suis très bien placée pour savoir que vous êtes indispensables et je ne vous le dirai jamais assez ! 😊

Melly

Ça y est, une autre année scolaire vient de s'amorcer. Un commencement encore mouvementé... Une pénurie de l'ensemble du personnel scolaire qui vient compliquer l'organisation scolaire, une nouvelle façon de voir la tâche enseignante que chacun des intervenants doit s'approprier pour que cela soit harmonieux.

Malgré l'agitation en ce début d'année, je vous souhaite l'arrivée d'une accalmie à l'image du beau temps qui continue encore à la fin septembre et que la présente année se déroule plus paisiblement que les dernières. N'oubliez pas que nous sommes toujours là si vous avez des questions.

Bonne année scolaire 2022-2023 !

Mélanie



Horaire - Services directs à l'élève

Vous avez sans doute remarqué notre récente demande de recevoir par courriel vos horaires de travail. Nous en avons fait la requête puisqu'il est beaucoup plus simple pour nous de comprendre le contexte dans lequel vous exercez votre travail quand nous avons votre horaire en main. De plus, nous aimons nous assurer que vos droits soient respectés, comme par exemple, pour les **périodes de pauses** que vous devez avoir lors d'une prestation de travail de 3 heures consécutives.

N'oubliez pas de nous contacter si vous avez des questions par rapport au **temps supplémentaire**. Nous remarquons une incohérence dans certains milieux et nous veillons à ce que vos heures soient accumulées correctement selon la convention collective.

Alors, n'hésitez pas à me faire parvenir vos horaires de travail par courriel.

Melly Rioux, conseillère pour le personnel de soutien

conseil.soutien@serf-csq.org

418-962-5375 poste 223



TÂCHES DES ENSEIGNANTS 2022-2023

Grande nouveauté cette année : l'aménagement de la tâche a totalement changé. La tâche a été annualisée.

Quel est le but de ce changement ?

- ◆ Reconnaître que les enseignants sont des professionnels;
- ◆ Reconnaître l'autonomie professionnelle des enseignants.

Autrement dit, le gouvernement est prêt à reconnaître qu'un enseignant fait ses heures au travail. Il est prêt à admettre que l'enseignant est assez professionnel pour faire sa planification de cours même si ce n'est pas inscrit qu'il le fera le jour 2 à 14 h 00.

Maintenant, ce qui apparaît à votre horaire est ce qui est récurrent donc, qui revient à chaque semaine, comme les cours et leçons.

La tâche éducative est demeurée de la TE. Cependant, le TPO et le TNP sont devenus de l'ATP. Les autres tâches professionnelles (ATP) se divisent en 3 soit : autres activités professionnelles (ancien TPO), journées pédagogiques et, en jargon syndical, l'ATP Plus (ancien TNP).

Autre changement significatif, dans l'ATP Plus, 80 heures sur le total des 200 heures peuvent être effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et peuvent être accomplies en dehors de l'amplitude.

N'oubliez pas que lorsque vous signez votre tâche, il s'agit d'un accusé de réception et non pas d'une acceptation de celle-ci.

Pour tous les détails, ne manquez pas la formation qui sera donnée en soirée par M. Benoît Houle, conseiller à la FSE-CSQ, d'autant plus que cette formation pourra être comptabilisée dans vos heures de formation obligatoire.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou si vous souhaitez faire valider votre tâche.

Mélanie Albert, conseillère pour le personnel enseignant

conseil.enseignant@serf-csq.org

418-962-5375 poste 224



Voici l'occasion de comprendre la nouvelle tâche de la convention collective 2020-2023.

Plusieurs nous interpellent à ce sujet et nous avons décidé de vous offrir, via cette formation en ligne, toutes les explications nécessaires à cette première année d'expérimentation.

Vous n'avez pas reçu le courriel d'invitation? Écrivez au z61.fer@lacsq.org pour l'obtenir.

Formation offerte par le SERF-CSQ sur la nouvelle tâche enseignante (convention collective 2022-2023)

Secteur des jeunes
Mercredi, 21 septembre 2022
18:30 à 20:30

Secteur FGA / FP
Mercredi, 5 octobre 2022
18:30 à 20:30

Formateur
Benoit Houde,
conseiller
FSE-CSQ

SERF
SYNDICAT DE CONSENTEMENT DE LA RÉGION DU PÉR-CM

Journée mondiale des enseignantes et enseignants

5 octobre

Depuis 1994, la Journée mondiale des enseignants, proclamée par l'UNESCO, est célébrée le **5 octobre** pour rendre hommage aux enseignantes et enseignants du monde entier, de tous les ordres d'enseignement, ainsi qu'aux personnes qui se consacrent à la recherche en éducation. Elle vise aussi à mobiliser les gouvernements et les populations pour assurer l'attribution d'une aide financière suffisante au soutien des personnels de l'enseignement et pour faire en sorte que l'accès à l'éducation devienne une réalité pour les jeunes des générations actuelles et futures dans tous les pays.

Le thème de la Journée 2022 est « La transformation de l'éducation commence avec les enseignants ».

JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANT(E)S
5 octobre 2022

Une expertise qui rayonne!



Maitres de notre profession!





Journée nationale du personnel de soutien scolaire



Journée nationale
du personnel
de soutien scolaire

29
septembre
2022

29 septembre

L'édition 2022 de la Journée *nationale du personnel de soutien scolaire* - CSQ se tiendra le 29 septembre prochain.

La FPSS-CSQ a choisi de poursuivre cette année avec le thème « **Incontournables** » pour plusieurs raisons. La pénurie qui sévit, les bris de services éminents et la surcharge de travail le démontrent : plus que jamais, le personnel de soutien scolaire est incontournable en éducation. Il est donc grand temps que notre travail soit reconnu à la hauteur de notre apport.



Incontournables!



Congé de maternité

Petit rappel concernant les **congés de maternité** : avisez rapidement le syndicat lorsque vous êtes enceintes, afin de bien prévoir votre congé RQAP. De plus, des lettres à fournir à votre employeur sont nécessaires pour le bon fonctionnement et l'aménagement de votre congé, n'hésitez donc pas à me contacter afin de planifier le tout dans les bons **délais**.

Melly Rioux, conseillère pour le personnel de soutien

conseil.soutien@serf-csq.org

418-962-5375 poste 223



RAPPEL RAPPEL RAPPEL

Depuis le 1^{er} juillet 2021, un nouveau droit et une nouvelle responsabilité en matière de formation continue sont entrés en vigueur et sont maintenant inscrits dans la LIP.

Le nouveau droit : Le personnel enseignant est désormais totalement maître de sa formation continue. Ainsi, il peut choisir les activités de formation continue auxquelles il participe.

La nouvelle responsabilité : Il devra suivre obligatoirement 30 heures de formation continue tous les deux ans.

Le choix de ses activités de formation continue, un droit maintenant inscrit dans la loi.

L'article 22.0.1 de la LIP mentionne : *Chaque enseignante et enseignant choisit les activités de formation continue qui répondent le mieux à ses besoins en lien avec le développement de ses compétences.*

À ce titre, l'imposition de formations doit cesser.

Monica Chiasson, présidente qui surveille de très près votre **AUTONOMIE PROFESSIONNELLE** 😊



Préparation à la retraite

Objectifs

Permettre aux membres du SERF-CSQ :

- de connaître l'AREQ (CSQ), ses services, ses avantages et d'apprendre comment y adhérer;
- de prendre conscience des changements psychosociaux et physiologiques qui se produisent à la retraite;
- de passer en revue leur situation légale actuelle et à venir;
- de faire la planification financière de leur retraite;
- de connaître le régime d'assurance collective ASSUREQ destiné aux personnes retraitées de la CSQ et les protections RésAut (CSQ) « résidence-automobile »;
- d'estimer la date la plus propice de la prise de leur retraite.

Qui peut s'inscrire?

Toutes les personnes qui envisagent prendre leur retraite **d'ici 5 ans**. Les places sont limitées et seront attribuées par ordre de priorité :

- Les membres qui sont à 2 ans ou moins de leur retraite, (incluant les personnes qui ont dû prendre leur retraite cette année);
- Les membres n'ayant jamais participé à une session de préparation à la retraite de l'AREQ dans les années antérieures.

** La conjointe ou le conjoint du membre est également invité à participer.*

Quand auront lieu les sessions?

Sessions en mode virtuel

Les conférences sont présentées par webinaire, grâce à l'application ZOOM. Les personnes participantes peuvent poser leurs questions par écrit et nos personnes conférencières y répondent en direct lors de la période prévue à cet effet.

Les sessions en mode virtuel donnent accès à 5 conférences. Pour chaque conférence, 2 choix de dates sont offerts :

1. Adaptation psychosociale et la santé (1 h 30)

- 16 novembre 2022, 19 h
- 18 janvier 2023, 19 h **

2. Questions juridiques (1 h 30)

- 23 novembre 2022, 19 h
- 25 janvier 2023, 19 h **

3. Assurances (1 h 30)

- 30 novembre 2022, 19 h
- 1er février 2023, 19 h **

4. Questions financières (1 h 30)

- 7 décembre 2022, 19 h
- 8 février 2023, 19 h **

5. Régimes de retraite (2 h 30)

- 10 décembre 2022, 9 h
- 11 février 2023, 9 h **

*** La traduction simultanée sera disponible pour les membres anglophones lors de ces séances*

Comment s'inscrire?

En complétant le formulaire d'inscription au : <https://forms.office.com/r/2DfCnVYqkh>

Date limite d'inscription → 4 novembre 2022, 16h